



Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192

Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219

Direction Générale : (+257) 22280981

info@ebburundi.org www.ebburundi.org

Modalités financières

L'EBB est une école privée dispensant un enseignement d'excellence aux élèves qui la fréquentent. Cet enseignement est basé sur les programmes en vigueur en Belgique francophone et géré par Wallonie-Bruxelles Enseignement (<https://www.w-b-e.be/>). En tant qu'entité privée à but non lucratif (ASBL), le financement de l'école se fait presque exclusivement par la perception d'un minerval. Celui-ci sert à couvrir les charges relatives au bon fonctionnement de l'établissement. Les comptes sont audités et constamment vérifiés par la Commission Finances du CE (Comité Exécutif) composé de parents.

Coût trimestriel (2020-2021)				
	Premier enfant (avec réduction)	Second enfant (avec réduction)	Troisième Enfant (avec réduction)	Sans réduction (en cas de paiement tardif)
Prémat.	435 €	435 €	435 €	435 €
Maternelle	720 €	680 €	645 €	795 €
Primaire	890 €	840 €	795 €	985 €
Secondaire inf.	1 075,00 €	1 015 €	960 €	1 190,00 €
Secondaire sup.	1 260,00 €	1 190,00 €	1 125,00 €	1 395,00 €
Coût annuel (2020-2021)				
	Premier enfant (avec réduction)	Second enfant (avec réduction)	Troisième Enfant (avec réduction)	Sans réduction (en cas de paiement tardif)
Prémat.	1 305 €	1 305 €	1 305 €	1 305 €
Maternelle	2 160 €	2 040 €	1 935 €	2 385 €
Primaire	2 670 €	2 520 €	2 385 €	2 955 €
Secondaire inf.	3 225 €	3 045 €	2 880 €	3 570 €
Secondaire sup.	3 780 €	3 570 €	3 375 €	4 185 €

Au début de chaque trimestre une facture est remise via le cartable de votre enfant. Un délai de 14 jours est donné pour payer le montant fixé (avec réduction) soit en euros (la totalité), soit partiellement en BIF (70%) et partiellement en euros (30%).

Passé le délai indiqué, la somme est due entièrement en euros et sans réduction (dernière colonne).

Attention : Les retards de paiement du minerval mettent en péril la stabilité financière de l'établissement et seront malheureusement sanctionnés.

Info : L'acompte de 150,00€ réclamé et versé préalablement à toute inscription (après l'étape 1) sera déduit du paiement du premier trimestre de fréquentation de l'établissement par l'élève. Il ne s'agit donc pas de frais d'inscription. Ils doivent être versés sur les comptes suivants : Les comptes de l'EBB :
 ING (Belgique) : IBAN: BE08 3630 7435 7513 (EUR). Code swift: BBRUBEBB ou
 Ecobank (Burundi) : 38125019145 (EUR)